



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

incapables majeurs

Question écrite n° 29044

Texte de la question

M. Thierry Mariani demande à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, de bien vouloir lui indiquer, pour les années 1996, 1997 et 1998, le nombre de personnes placées sous tutelle : d'une part pour l'ensemble du département de Vaucluse, et d'autre part pour chacune des communes des cantons de Beaumes-de-Venise, Bollène, Malaucène, Orange-Est, Orange-Ouest, Vaison-la-Romaine et Valréas.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que le nombre de jugements prononçant une mesure de tutelle pour le département de Vaucluse s'élève respectivement pour les années 1996, 1997 et 1998 aux chiffres de 257, 257 et 293. Concernant le nombre des mesures de tutelle en gérance prononcées dans ce même département, il s'élève respectivement pour les années 1996, 1997 et 1998 aux chiffres de 87, 55 et 81. Les mesures de tutelle font l'objet d'un décompte statistique à partir du tribunal d'instance d'où elles émanent. Il n'existe donc pas de comptabilisation par commune du ressort de cette juridiction. Les communes des cantons de Beaumes-de-Venise, Bollène, Malaucène, Orange Est et Ouest, Vaison-la-Romaine et Valréas dépendant du tribunal d'instance d'Orange, il a été enregistré au sein de cette juridiction 65 jugements prononçant une mesure de tutelle pour l'année 1996, ce chiffre étant de 60 pour les années 1997 et 1998.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29044

Rubrique : Déchéances et incapacités

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 1999, page 2462

Réponse publiée le : 1er novembre 1999, page 6337